ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement public

Question écrite n° 86576

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évaluation de la pertinence des dispositions législatives et réglementaires relatives au financement des campagnes électorales et des partis politiques. En effet celui-ci préconise de prévoir la désignation concomitante des mandataires et des experts-comptables et charger ses derniers d'une mission de conseil auprès des candidats à propos de leurs obligations déclaratives et comptables. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 86576
Rubrique : Partis et mouvements politiques
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 août 2015, page 5853
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)